

La Roche-sur-Yon, le

22 JUIN 2022

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées
Service assemblées Courrier

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 MAI 2022

- PROCÈS-VERBAL -

Monsieur le Maire ouvre la séance à 17 heures. Il fait lecture des pouvoirs :

- | | |
|----------------------------|--|
| - Sébastien ALLAIN | pouvoir à Béatrice BICHON-BELLAMY |
| - Myriam RATIER | pouvoir à Dominique BOISSEAU-RAPITEAU (<i>début de séance</i>) |
| - Jacques BESSEAU | pouvoir à Anne AUBIN-SICARD |
| - Patricia LEJEUNE | pouvoir à Pierre LEFEBVRE (<i>fin de séance</i>) |
| - Dominique GUILLET | pouvoir à Laurence GILLAIZEAU |
| - Ambroise GASNET | pouvoir à Bernard QUENAULT |
| - Patricia MURAIL-GENTREAU | pouvoir à Jean-Pierre LELOUP (<i>début de séance</i>) |
| - Bruno GUILLOU | pouvoir à Danièle MARTIN |
| - Christophe BLANCHARD | pouvoir à Sylvie DURAND (<i>début de séance</i>) |
| - Claire MAURIAT | pouvoir à Guy BATIOT (<i>début de séance</i>) |
| - Aurélie VIEILLEDENT | pouvoir à David SALLÉ |

Il propose la désignation de Madame Aurore Barreau en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire appelle aux remarques éventuelles sur la rédaction des procès-verbaux des séances du 27 janvier et du 29 mars 2022. Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité. Il propose l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte de gestion 2021 - Budget principal et budgets annexes

Sylvie DURAND : « Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2021. »

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

Monsieur le Maire annonce laisser la présidence de séance à Madame Aubin-Sicard première adjointe, pour la présentation du Compte administratif 2020, ainsi que prévu réglementairement.

Anne AUBIN-SICARD : « Je donne la parole à Madame Sylvie Durand pour la présentation de ce Compte administratif. »

2. Vote du compte administratif 2021 - Budget principal et budgets annexes

Sylvie DURAND : « Le compte administratif est un document budgétaire devant être voté avant le 30 juin de l'année qui suit l'exercice auquel il se rapporte. Il doit être en tout point conforme au compte de gestion produit par le Receveur des finances. Il constate le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement et les restes à réaliser.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2021. »

Stéphane IBARRA : « Je vous remercie pour cet exposé, et je m'associe par ailleurs à vos remerciements en direction des services, puisque ces derniers nous apportent effectivement des réponses claires et précises en commission – ce qui est fort appréciable.

Avant de commenter les principaux ratios financiers de ce compte administratif, je vous annonce d'ores et déjà que nous voterons contre, mais cela n'est pas une surprise. Comme vous l'avez rappelé au début de votre présentation, cet exercice fait partie du parcours budgétaire, avec les orientations budgétaires et le budget prévisionnel, puis les budgets supplémentaires et les décisions modificatives. Nous ne voterons pas ce compte administratif pour deux raisons. Premièrement, parce que nous ne partageons pas vos orientations politiques – comme nous l'exprimons également dans d'autres délibérations (projet des Halles, aménagement de l'ancien Hôtel-de-Ville...) –, et deuxièmement parce que nous n'approuvons pas votre trajectoire financière. C'est donc sur ce deuxième volet que j'essaierai de faire œuvre de pédagogie.

Comme l'a dit Madame DURAND, ce compte administratif présente une stabilité de l'endettement, une capacité de désendettement en baisse, et une maîtrise des dépenses de fonctionnement. Si cette photographie paraît honorable, malgré les incertitudes de l'année en cours et des prochaines années, elle n'est cependant pas suffisante pour pouvoir apprécier votre trajectoire financière. C'est d'ailleurs pour cette raison que je reviendrai sur les trois années précédentes.

Vous l'avez rappelé également, l'endettement est une stratégie de la Ville. S'il permet d'accélérer certains investissements, de dépenser dans l'immédiat, ou encore d'étaler l'effort dans le temps pour financer ces investissements, nous savons bien que l'endettement ne permet pas de s'enrichir dans la durée. Concernant votre stratégie, vous avez décidé dans le mandat précédent de réaliser des travaux très conséquents par rapport à ceux qui ont été faits antérieurement – même s'il faut distinguer les grands projets de l'entretien courant des voiries ou de notre patrimoine. Nous l'avons d'ailleurs entendu plus d'une fois dans les médias et dans cette enceinte, lorsque vous répétiez que rien n'avait été fait auparavant et que vous aviez réveillé la Ville en 2014. Bref, vous avez décidé d'endetter considérablement la Ville pour appuyer votre parole politique et pour faire les choses au plus vite. Or, je rappelle tout de même que l'endettement de la Ville était de l'ordre de 68 millions en 2015 lorsque vous avez commencé vos propres exécutions budgétaires, et qu'il est aujourd'hui supérieur de 34 %. Certes, l'endettement n'est pas si grave en soi. Il suffit simplement de bien le gérer. Néanmoins, toutes choses égales par ailleurs, avec une stabilité des recettes et des dépenses, nous voyons bien que cet endettement n'est pas viable et qu'il faut absolument le réduire pour nous dégager de nouvelles marges de manœuvre. Cela étant, Madame DURAND nous annonce que le montant de cette dette n'est pas si grave, puisque nous pouvons encore financer nos projets. Or, je constate simplement que cette ambition a baissé entre 2019 et 2021, puisque nous sommes passés de 31 millions d'euros à 21 millions d'euros de projets d'équipements, soit une diminution de 30 % en l'espace de deux ans. Donc oui, nous finançons nos projets, mais nous avons tout de même baissé notre ambition. De même, si l'on regarde le budget d'investissement, et plus précisément les immobilisations en cours, nous constatons que nous sommes passés de 15.6 millions d'euros d'investissements d'équipements réalisés en 2019 à 6.6 millions d'euros en 2021, soit une baisse de 57 % – ce qui est encore beaucoup plus parlant. Bien entendu, certains projets n'ont pas pu aboutir ou ont été retardés par diverses difficultés en raison de la crise sanitaire, mais la baisse est tout de même de 57 %. D'autre part, le fait de ne pas réinscrire des

montants plus conséquents en équipements montre que nous sommes en train « d'atterrir » – comme nous le disons dans le jargon de la fonction publique –, ce qui signifie que nous revenons à un rythme un peu plus normal. Cela se traduit notamment par le report du projet du musée, ou encore par le manque de perspectives sur la finalité du futur projet du « Palais municipal », pour lesquels nous serions obligés d'avoir recours à l'emprunt pour financer ces investissements – ce qui aggraverait encore plus la situation de la Ville.

D'autre part, vous parlez également d'embellie des ratios financiers et du désendettement, et vous avez insisté sur deux choses pour expliquer cette embellie. Tout d'abord, la maîtrise des charges. A ce propos, vous avez notamment parlé des dépenses de personnels, car nous savons que c'est un poste de dépenses important qui évolue généralement d'une année sur l'autre. Par ailleurs, vous avez aussi parlé du GVT (Glissement Vieillesse Technicité). Sur ce point, je rappellerai simplement la discussion sur l'attractivité de la fonction publique que nous avons eue lorsque nous avons parlé des négociations du temps de travail au sein de nos collectivités. Or, et vous avez parlé d'année exceptionnelle, non seulement les charges de personnel n'évoluent pas, mais en plus elles diminuent. Là aussi, j'étais déjà intervenu plusieurs fois sur ce point lors du budget, et l'on m'a toujours répondu qu'elles ne diminueraient pas. J'espère donc que la diminution de ces charges ne signifie pas une diminution du service public à La Roche-sur-Yon dans la durée. Dans le même temps, les dépenses à caractère général continuent d'évoluer, puisqu'elles sont en hausse de 2.93 % entre le CA 2020 et le CA 2021 – alors que votre hypothèse était de 1 % lors de la prospective financière du DOB. Pour moi donc, ce ne sont pas des efforts de gestion qui ont été faits.

Par conséquent, d'où vient cette plus-value et cette embellie ? Elle provient tout simplement de la première ligne budgétaire « recettes réelles de fonctionnement », qui était de 81.8 millions d'euros en 2020 et qui était de 84 millions d'euros en 2021, soit une embellie de 2.2 millions d'euros. D'où vient cet argent supplémentaire ? Tout d'abord, vous avez insisté sur les droits de mutation, qui représentent 700 000 euros sur la période. D'autre part, vous nous avez dit que la fiscalité locale avait augmenté de 4.83 %. Effectivement, le produit de la fiscalité directe locale a augmenté de 1.8 %. C'est d'ailleurs une bonne chose pour les Yonnaises et les Yonnais du fait que cet effort est indolore pour eux – puisqu'il s'agit du transfert du taux du foncier bâti du Département vers la Ville. Autrement dit, voilà où est l'embellie. Il ne s'agit pas d'efforts de gestion. Il s'agit d'un coup du sort dû au fait que le foncier bâti du Département a créé des recettes supplémentaires. Pour autant, cela ne signifie pas que la situation est maîtrisée, puisque la recette fiscale supplémentaire est de 2.5 millions d'euros, alors que l'augmentation des recettes de fonctionnement est de 2.2 millions d'euros – ce qui veut donc dire que d'autres recettes n'ont pas été perçues et ce, malgré la hausse des droits de mutation. Par ailleurs, si l'on regarde l'épargne de gestion, il ne reste plus que 1.4 million d'euros de marge entre 2020 et 2021. Cela signifie là aussi que nous ne sommes pas dans une bonne gestion, puisque nos ratios se seraient dégradés si nous n'avions pas eu cette plus-value fiscale du Département. Quant à l'épargne nette, elle continue également à s'éroder, mis à part le fait que les charges financières sont en diminution grâce aux renégociations d'emprunts, puisqu'elle n'est plus que de 1.3 million d'euros. Au final, nous avons donc plus que consommé la plus-value liée au transfert du taux du foncier bâti du Département.

Voilà où en est la situation. D'ailleurs, vous avez rappelé toutes les incertitudes qui pèsent actuellement sur les collectivités, telles que le dégel du point d'indice, l'attractivité de la fonction publique, ou encore l'inflation galopante des dépenses d'énergie et des dépenses courantes. Donc oui, la situation reste tendue, et nous aurions eu au moins des ratios aussi dégradés que ceux de l'année dernière, voire plus, si nous n'avions pas eu ce transfert du Département. Par conséquent, restons vigilants et sachons vraiment d'où vient l'effort.

En résumé donc, les charges de fonctionnement n'ont pas été maîtrisées, puisqu'elles ont été compensées par les marges de manœuvres dues au transfert du taux du foncier départemental. D'autre part, nous avons aujourd'hui la capacité de financer nos investissements sans augmenter l'endettement, tout simplement parce que nous avons fortement réduit la voilure des investissements (pour rappel, de - 30 % par rapport à 2019 et de - 5 % par rapport à 2020). Nous sommes donc bien en train d'atterrir et d'investir moins.

Enfin, s'agissant des recettes fiscales, je rappellerai simplement que les impôts de l'Agglomération ont triplé, et que le coût des services publics des Yonnais a lui aussi augmenté, puisque nous revoyons régulièrement certaines grilles. Par conséquent, nous resterons vigilants, et nous voterons contre ce compte administratif aussi pour cette raison. »

Guy BATIO : « Je ne reprendrai pas toutes les critiques récurrentes que nous avons faites lors du dernier budget et du dernier DOB, d'autant que beaucoup d'entre elles viennent d'être redites. Pour nous, et ce n'est pas une surprise, la principale critique repose sur le fait que les actions d'investissement ne s'inscrivent pas expressément dans la réponse à la crise climatique, voire à son adaptation – sachant même que certains bâtiments ou infrastructures s'y opposent. Autrement dit, nous n'avons pas changé d'opinion. »

Martine CHANTECAILLE : « Madame DURAND a évoqué à juste titre les difficultés liées au recrutement de personnels, ainsi que le manque d'attractivité de la fonction publique, en raison notamment des salaires peu élevés. Vous avez tout à fait raison. D'autre part, vous avez également raison lorsque vous insistez sur le rôle de la politique nationale, en particulier sur le gel du point d'indice. Cela étant, permettez-moi de ne pas me fier uniquement à des paroles, surtout lorsque les actes prennent constamment la direction inverse. Je rappelle en effet que le point d'indice n'a pas été augmenté, et que les seuls messages que nous avons entendus à l'égard des fonctionnaires concernaient la suppression de postes. Pour le coup, il s'agit bien d'actes et non pas de paroles. Chacun jugera, mais la confiance se mérite souvent plus par les actes que par les mots doux.

Néanmoins, il y a aussi une responsabilité locale et un rôle local concernant cette attractivité. Monsieur IBARRA l'a d'ailleurs rappelé, les négociations sociales n'ont pas toujours été à la hauteur des attentes légitimes des agents, qui ont vu leur temps de travail augmenté, et qui sont venus jusque dans cette salle pour nous parler de leur volonté d'être entendus et d'être davantage écoutés. Malheureusement, ça n'a pas été le cas. Par conséquent, la politique gouvernementale, que par ailleurs vous soutenez souvent, ne peut pas servir en plus à vous dédouaner trop facilement.

Enfin, nous entendons trop souvent parler de l'optimisation de la gestion. Derrière ces mots-là, j'aimerais que vous me confirmiez ce que vous entendez et que vous m'expliquiez, car je pense qu'il s'agit surtout d'externalisation. Or, il n'en est pas question dans ce rapport, alors que ce sujet concerne aussi les agents, qui jouent un rôle non négligeable. De fait, si nous pouvons tomber d'accord sur le manque d'attractivité, il ne s'agit pas non plus de déplorer les effets et de chérir les causes. »

Sylvie DURAND : « Tout d'abord Monsieur IBARRA, je crois qu'il vous est difficile de reconnaître ce compte administratif comme étant un bon compte administratif. D'ailleurs, cela semble vous déranger. Par ailleurs, lorsque vous commentez les ratios, je vous invite à prendre les bons, c'est-à-dire ceux sur lesquels les financiers s'appuient pour juger de la qualité de la gestion financière de la Ville.

D'une manière plus générale, l'exercice budgétaire 2021 a une fois de plus largement tenu ses promesses, et les résultats du compte administratif en sont la preuve. La gestion responsable et rigoureuse des deniers publics conforte en effet la démarche engagée les années précédentes, ainsi que les efforts réalisés en matière d'investissement, de solidité financière et de solvabilité. J'aimerais d'ailleurs revenir sur plusieurs points pour illustrer mes propos. S'agissant des investissements, nous n'avons pas du tout baissé notre ambition. Au contraire, nous la poursuivons. D'autre part, nos choix politiques ont également rendu notre territoire attractif, et la progression du volume des droits de mutation est la preuve de ce dynamisme. Enfin, je rappelle que de plus en plus d'entreprises et de particuliers souhaitent s'installer à La Roche-sur-Yon, et que le taux de chômage de la population active était de 5 % en 2021, contre 6.3 % en 2020.

Afin de répondre à ce dynamisme, la Ville doit donc poursuivre sa politique d'investissement pour satisfaire la demande en matière d'équipements, tant pour les Yonnais que pour les entreprises. De plus, l'investissement est un gage d'attractivité et de soutien à nos entreprises, et il permet également d'enrichir le patrimoine de la Ville – il ne faut pas l'oublier.

Concernant la solidité financière de la Ville, l'épargne brute représente le socle de la richesse financière et conditionne la capacité d'investissement. Avec un montant de 14.08 millions d'euros, la Ville possède cette capacité d'investissement. D'ailleurs, la Collectivité affiche un ratio plus que satisfaisant, avec un taux d'épargne brute de 16.7 %.

Pour ce qui est de l'endettement, je ne comprends pas ce que vous avez dit, car vous nous dites d'une part qu'il n'est pas si grave, et d'autre part qu'il paraît très grave. Je vais donc reprendre ce que j'ai dit. Si l'encours de la dette par habitant est légèrement supérieure à la moyenne de la strate, la Ville conserve cependant une marge d'autofinancement courant inférieure à cette moyenne – j'entends par

marge d'autofinancement la capacité de la Collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires et les remboursements de dettes payés. Autrement dit, ce niveau d'endettement est conforme à ce que nous avons engagé, d'autant que notre capacité de désendettement n'est que de 6.52 ans. Quant à la solvabilité de la Ville, elle reste très en-deçà des seuils d'alerte, et témoigne des marges de manœuvre disponibles pour financer les projets communaux. Concernant les emprunts enfin, je rappelle qu'ils ont permis de financer 20.25 millions d'euros d'opérations inscrites au PPI 2021-2026. Autrement dit, tous ces ratios démontrent donc bien que la Collectivité s'appuie sur ses ressources propres d'investissement, et sur un recours à l'emprunt très maîtrisé, au-delà même de l'autofinancement.

Pour répondre à Madame CHANTECAILLE au sujet de la masse salariale, je rappellerai simplement que la fonction publique ne licencie pas. De même, lorsque vous dites que tout n'a pas été satisfaisant dans la négociation sur le temps de travail, je rappellerai une fois de plus tout ce que nous avons mis en place : une politique d'avancements et de promotions internes favorable aux agents, l'adhésion au CNAS, l'augmentation de la participation au financement de la garantie Prévoyance – que nous avons d'ailleurs revue dans le cadre de la mise en place des 1 607 heures –, l'augmentation de la participation au financement accordée aux agents bénéficiaires d'une complémentaire Santé labellisée, la mise en place du RIFSEEP, ou encore l'octroi de la carte Restaurant. Quant à l'externalisation, nous pourrions effectivement y avoir recours si nous n'arrivions pas à recruter en interne – car nous devons de plus en plus faire face à la disparition de certains métiers –, mais nous faisons tout notre possible pour recruter en interne et nous n'en sommes pas encore là.

Quoi qu'il en soit, si l'exercice budgétaire 2021 a lui aussi été marqué par la pandémie de la Covid-19, sachez que les indicateurs financiers sont au vert, et qu'ils permettront d'aborder sereinement les exercices suivants pour affronter un contexte à venir sans doute difficile. »

Anne AUBIN-SICARD : « Puisque Monsieur IBARRA a fait allusion à l'avant 2014, j'aimerais simplement redire qu'il n'y avait aucune prospective d'investissement lorsque nous sommes arrivés aux affaires. Nous avons donc imaginé quelle serait la trajectoire financière de la Collectivité en termes d'investissement à travers un mandat. Je rappelle que cette trajectoire passait tout d'abord par la mobilisation de l'emprunt, puisque nous étions, et que nous sommes toujours en capacité d'emprunter. De plus, comme les taux d'intérêts étaient extrêmement bas, il aurait été dommage de nous en priver, d'autant que nous avions et que nous avons encore d'importants investissements à réaliser.

Par ailleurs, j'aimerais reprendre les propos que vous aviez tenus lors du vote du budget 2022, sachant que trois éléments ont particulièrement retenu mon attention. Premièrement, vous nous annonciez une baisse de l'épargne nette, deuxièmement, vous nous annonciez une augmentation des emprunts, et troisièmement, vous nous annonciez une capacité de désendettement en dégradation. Je vais donc vous donner les chiffres exacts. Concernant l'endettement, vous nous annonciez un chiffre de 96.7 millions d'euros au 1^{er} janvier 2022. Or, nous sommes bien en-deçà de cette annonce alarmiste puisqu'il est aujourd'hui de 91.7 millions d'euros. Concernant la capacité de désendettement de la Ville, vous étiez là aussi particulièrement catastrophiste, puisque vous nous annonciez 9.2 années, alors que le compte administratif de ce soir nous démontre qu'elle est de 6.52 ans. Quant à l'épargne nette, vous n'aviez pas donné de chiffre exact, mais aviez simplement indiqué qu'elle était appelée à diminuer. Là aussi, il s'agissait d'une annonce alarmiste, puisque cette épargne nette augmente en réalité de 23.47 %. Nous pouvons donc vraiment remercier les services et les élus, car ils ont fait preuve d'une grande responsabilité, dans un contexte de crise sanitaire particulièrement compliqué, incertain et difficile. Aussi, et comme le disait Madame Durand, nous avons donc affaire à un compte administratif très sain qui nous permettra d'aborder sereinement les mois et les années à venir, d'autant que nous sommes entrés dans un contexte inflationniste.

Quant à Monsieur BATIOT, vous vous êtes interrogé sur les choix de la Collectivité en matière d'investissements. Si l'on regarde un peu plus dans le détail, vous avez sans doute constaté que nous voulions mettre fin à l'existence de passoires énergétiques – qu'il s'agisse aussi bien de bâtiments scolaires ou sportifs que de bâtiments administratifs –, soit par la reconstruction de bâtiments neufs, soit par des travaux de restructuration. D'autre part, et au-delà des investissements consacrés à la transition énergétique, je rappellerai simplement les opérations de végétalisation de l'espace public, comme par exemple le parc de la Vigne aux roses qui figure dans le retracé de ce compte administratif, ainsi que toutes les dépenses d'environnement liées à la végétalisation des cimetières et de certaines

rues, sans oublier l'opération 100 000 arbres déclinée à l'échelle communale. Autrement dit, nous avons fait des choix axés à la fois sur la transition écologique et sur la transition énergétique.

En résumé, s'il y avait quatre grands items à retenir pour ce compte administratif, je dirais que les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, que les investissements sont dynamiques, que l'épargne continue de progresser, et que la durée de désendettement est en baisse. Enfin, je rappellerai également que l'emprunt ne finance que 28 % des investissements de la Ville, ce qui paraît tout à fait raisonnable. »

Nicolas HELARY : « J'aimerais revenir sur ces chiffres et sur ceux qui ont été annoncés lors du vote du budget primitif. Nous annonçons 96.7 millions d'euros car il s'agissait de vos chiffres et non des nôtres. D'autre part, si vous vous êtes maintenus à 91.7 millions d'euros, cela signifie en réalité que vous n'avez pas réalisé certains investissements que vous aviez annoncés. Or, vous ne les réalisez pas parce que la trajectoire budgétaire est mauvaise, et c'est d'ailleurs bien là qu'existe aujourd'hui le danger. »

Stéphane IBARRA : « Je voudrais rassurer Madame DURAND. Je n'ai aucun mal à dire que la photographie du compte administratif 2021 présente une amélioration. En revanche, je trouve que vous avez du mal à assumer que cette embellie vient essentiellement d'une plus-value fiscale. Mais cela vous regarde. D'autre part, Madame AUBIN-SICARD, si vous reprenez mes propos tenus lors du Budget Primitif, je vous invite également à reprendre les propres ratios que vous annonciez à cette séance, puisque vous savez très bien que vous profitez des épargnes qui ne sont pas celles du compte administratif lors du Budget Primitif. En effet, on ne peut pas comparer un Budget Primitif avec un compte administratif. De plus, et si tel était le cas, je rappelle qu'il était inscrit 24.6 millions d'euros en dépenses d'équipements au BP 2021, et que les dépenses réalisées inscrites aujourd'hui dans le compte administratif sont de 21.3 millions d'euros. Il y a donc 3 millions d'euros qui ont disparu, puisque tout n'a pas été réalisé, tant en recettes qu'en dépenses. Cela étant, et je n'ai aucun souci à le dire, je maintiens qu'il y a eu une amélioration. La question est simplement de savoir où nous allons et ce qui est fait avec ces investissements. »

Guy BATIOT : « Encore une fois, heureusement que vous n'avez pas rien fait. Là n'est pas le problème. D'ailleurs, nous avons voté tout ce que vous venez de citer. En revanche, je voudrais simplement rappeler qu'il faut absolument changer d'échelle, et aller plus loin et plus vite, surtout avec le dernier rapport du GIEC et ce que nous savons aujourd'hui. Or, nous construisons encore des bâtiments qui n'ont aucune production renouvelable, nous ne compenserons jamais les dégâts faits par le contournement. Par conséquent, l'expression « les feux sont au vert » m'énerve de plus en plus. Voilà ma principale critique. »

Sylvie DURAND : « S'agissant des emprunts, le fait de ne pas les lever ne signifie pas pour autant que nous avons diminué notre niveau d'équipement. »

Anne AUBIN-SICARD : « De plus, nous savons très bien que 100 % des investissements prévus ne sont jamais réalisés dans les comptes administratifs des collectivités en raison de certains éléments de contexte, et le fait que de nombreuses entreprises n'ont pas pu assumer l'intégralité de leurs travaux compte tenu de la crise sanitaire. »

Question adoptée à la majorité par 34 voix pour.

10 voix Contre : Monsieur Guy BATIOT, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Myriam DESPRÈS, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS, Madame Martine CHANTECAILLE.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance et poursuit l'examen des dossiers de l'ordre du jour.

3. Affectation du résultat de fonctionnement 2021 - Budget principal et budgets annexes

Sylvie DURAND : « Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'affectation des résultats 2021 pour le budget principal et les budgets annexes. »

Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.

10 voix Contre : Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Myriam DESPRÈS, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS, Madame Martine CHANTECAILLE.

4. Décision modificative n° 1 de 2022

Sylvie DURAND : « Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la décision modificative n° 1 au budget primitif et aux budgets annexes 2022. »

Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.

10 voix Contre : Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Myriam DESPRÈS, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS, Madame Martine CHANTECAILLE.

5. Autorisation des administrateurs à approuver l'engagement d'ORYON au sein de la SAS ARCADE cycles

Sylvie DURAND : « Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser les administrateurs de la SAEML ORYON à enclencher la procédure de participation au sein de la SAS ARCADE cycles. »

Florence LEMAIRE : « Nous ne voterons pas contre cette délibération, ni la suivante, puisque nous ne remettons en cause ni la compétence en matière de développement économique de la SAEML ORYON, ni l'engagement en ce sens. Nous ne remettons pas non plus en cause la société Arcade cycles, ni même les objectifs de la SAS ATINÉA (cf. délibération suivante), malgré le manque d'informations précises à son sujet, encore à ce jour. En revanche, nous parlons d'une « prise de participation » de la SAEML ORYON dans les deux sociétés, à hauteur globale de 1 650 000 euros. C'est un investissement majeur qui diminue d'autant la capacité à investir dans deux domaines de compétences d'ORYON, qui nous semblent prioritaires dans le contexte actuel.

Premièrement : le besoin de logements accessibles à tous en plus grand nombre, avec une rénovation énergétique intégrale du parc existant. C'est urgent et crucial dans la perspective du ZAN (zéro artificialisation nette), et dans un objectif de lutte contre le changement climatique et de maîtrise des dépenses d'énergie. Deuxièmement : le développement économique. Nous pourrions souhaiter que ce développement économique soit propre à favoriser non pas seulement l'emploi – même s'il est nécessaire –, mais aussi et surtout des modèles économiques résilients face aux conséquences économiques et sociales du changement climatique. Il nous semble important que la Collectivité, par l'intermédiaire de sa SAEML ORYON, mène une politique bien plus volontariste d'accompagnement des entreprises dans la mutation de leur modèle économique au regard des enjeux et des risques des prochaines années. J'entends par là, appréhender par exemple ce que sera la sobriété pour l'écosystème économique, la circularité, les notions d'impacts, etc.

Enfin, les modèles économiques à fort impact sociétal et surtout local, tels que ceux de l'économie sociale et solidaire, sont aujourd'hui encore sous-financés, alors qu'ils sont depuis longtemps propres à répondre aux urgences que nous connaissons actuellement. Le manque de visibilité de ces priorités dans les orientations globales d'ORYON nous incite à être prudents, sur des engagements aussi conséquents que ceux de ces deux délibérations. Par conséquent, nous nous abstenons. »

Guy BATIOU : « Je m'interrogeais effectivement sur le montant de l'investissement, surtout au regard de la dynamique de cette entreprise. De fait, est-ce bien à la Collectivité d'investir à cette hauteur dans ce type de société ? D'autre part, quelles sont les garanties pour la Ville en termes de propriété, de retour en cas de cession, etc. ?

Cette usine produit donc des cycles en nombre important, et je ne peux que m'en féliciter. Nous espérons donc que ces vélos pourront équiper l'Agglomération, car cela n'a pas toujours été le cas. Cela aurait non seulement du sens au regard de ces investissements, mais limiterait surtout le transport des vélos neufs et des pièces détachées, et permettrait un service après-vente de proximité d'autant plus efficace. Je pense en effet que nous aurions alors une cohérence écologique globale.

D'autre part, l'accord que nous avons sous les yeux prévoit également une toiture photovoltaïque de 30 % au moins. Or, je ne sais pas si l'entrée en pourcentage est la meilleure des entrées pour ce genre de chose, car encore une fois, la crise de l'énergie impose un effort d'équipement majeur. Pourquoi, si la Collectivité subventionne ce type d'entreprise, ne pas envisager plus, en utilisant par exemple ce bâtiment dès sa conception pour en faire un site de production ? Ce système pourrait, pourquoi pas, être géré par la Collectivité, ou par un groupement *ad hoc*, et permettrait d'avoir une production d'énergie électrique sur ce site.

Par ailleurs, il est également prévu de réserver une part de terrain pour une future extension. Là aussi, il serait important d'envisager une action de biodiversité sur ce terrain en attente, comme par exemple une réserve LPO, une action Terrevalia comme le propose Beautour, ou encore une production mellifère. En effet, trop de parcelles de zones industrielles restent encore sous-utilisées. Bref, il faut penser à tout cela tout de suite. Enfin, il serait bien de prévoir aussi une piste cyclable qui aille du centre-ville jusqu'à la production de ces cycles. Cela permettrait de desservir à la fois d'autres entreprises et le site de Beautour en particulier. »

Françoise RAYNAUD : « Nous considérons tous qu'ORYON est dans son rôle, puisque nous faisons de l'accompagnement au développement économique. D'ailleurs, le fait d'apporter un tel soutien à ce type d'entreprise est tout à fait honorable. Comme vous le savez, puisque vous siégez au Conseil d'administration d'ORYON, nous n'investissons pas pour le plaisir d'investir ou de rester dans cette SCI ou dans ces SAS, mais pour aider les chefs d'entreprise, qui redeviennent ensuite propriétaires de leurs propres biens et de leur propre outil de production. Nous sommes donc complètement dans notre rôle. Par ailleurs, les sommes investies sont colossales, puisqu'elles atteignent 13 millions d'euros au total – montants que nous n'avions encore jamais investis pour ce type d'opération. Cela étant, l'emprunt est conséquent puisqu'un pool bancaire a été mis en place. Par conséquent, je ne vois pas bien où se trouve le problème dans l'investissement d'ORYON, d'autant que nous ne délaissions absolument aucun champ. De plus, nous avons toujours été un petit bailleur social et nous resterons tels que nous sommes. D'ailleurs, vous verrez bien dans les comptes que nous vous présenterons très prochainement, que les lignes budgétaires des SCI ou des SAS sont complètement différentes du reste de l'activité d'ORYON. Autrement dit, ce n'est pas parce que nous investissons dans une opération de développement économique que nous ne pouvons pas investir dans une opération de logements sociaux. »

Florence LEMAIRE : « Je ne mets pas en cause le bien-fondé de l'investissement, ni la compétence et la place d'ORYON, Je dis simplement que nous pouvons attendre une politique plus volontariste compte tenu de ces montants, notamment dans la Responsabilité Sociale des Entreprises, puisque la Collectivité n'a pas de démarche volontaire en propre à ce sujet. Certes, certains opérateurs s'occupent déjà de ces sujets sur le territoire et nous les connaissons. Néanmoins, tous les efforts seront les bienvenus, et il faudra une volonté politique beaucoup plus forte pour que les entreprises qui existent déjà prennent bien conscience des risques pour leurs activités dans les prochaines années. Je pense en effet que les entreprises qui ont cette prise de conscience – notamment les PME, les PMI ou certains commerçants –, manquent aussi de moyens, et qu'ils sont démunis en ingénierie et informations pour adapter leurs activités économiques aux réalités des urgences sociales et climatiques du moment. Je pense donc que notre Collectivité et ORYON ont une place plus importante à jouer pour les accompagner et les soutenir, et non pas dans une dimension de simple contrainte – car ce n'était pas mon propos. »

Monsieur le Maire : « Madame LEMAIRE, je vous propose d'intervenir au prochain Conseil d'administration d'ORYON pour porter ce genre de message, car nous ne vous y entendons pas

souvent. Vous aurez alors en face de vous des entrepreneurs, des banquiers et des investisseurs qui sont tous preneurs de ces informations et qui en sont pleinement conscients. D'autre part, je rappelle que nous soutenons déjà des entreprises et des associations de façon conséquente à travers R.U.P.T.U.R., et que nous les accompagnons également dans leur mode de réflexion et dans leurs perspectives d'adaptation à l'urgence climatique. Par conséquent, soyez tranquilles, nous ne vous avons pas attendus pour travailler sur ces sujets, et nous allons continuer à le faire.

Je rappelle également qu'ORYON continue sa politique de logement social et de développement du territoire, mais que cette structure n'a tout simplement pas les mêmes moyens que les grands bailleurs sociaux. D'ailleurs, cette mission de développement du territoire nous a permis à tous de passer de 11.2 % à 5.5 % de chômage au sein de l'Agglomération en l'espace de huit ans. Nous devons cette performance aux entreprises, et non pas à nous, et ORYON les a justement accompagnées dans cette démarche. Je suis donc ravi que vous vous intéressiez à la vie d'ORYON, et je vous engage sincèrement à intervenir au prochain Conseil d'administration. D'ailleurs, je vous le demanderai moi-même.

Concernant Monsieur BATIOT, vous avez complètement raison au sujet de la performance énergétique, car plus nous produisons d'énergie et mieux ce sera. Cependant, il y a d'une part des différences de moyens d'investissement, et d'autre part, l'adaptabilité de certains bâtiments n'est pas toujours possible pour certaines activités. Le fait d'inscrire 30 % *a minima* a donc pour but d'imposer un seuil minimal, en espérant bien entendu qu'elles le dépassent – d'autant que la famille qui gère activement ARCADE cycles est très investie sur ces sujets. J'espère donc, comme vous, que nous irons plus loin que ces 30 %. Quant à la voie cyclable, cette question fait effectivement partie du projet. D'ailleurs, une première tranche a déjà été réalisée jusqu'au lycée agricole, et nous l'inaugurerons dans quelques jours. Il nous appartiendra donc de la poursuivre et de la développer, sachant qu'il n'est pas toujours aussi facile qu'on le croit de construire des pistes cyclables. De plus, nous ne pouvons pas rattraper en quelques années un demi-siècle sans vélos. Cependant, je vous remercie de nous pousser à le faire, aussi bien sur la Ville qu'au Département. Je pense notamment à la liaison La Roche-sur-Yon/Les sables d'Olonne, piste qui nécessite d'énormes investissements – mais l'Agglomération accompagne les collectivités grâce aux fonds de concours.

Plus généralement, la politique d'accompagnement de sociétés comme ARCADE cycles ou ATINÉA s'inscrit pleinement dans la politique d'investissement de notre territoire. De plus, le chômage est actuellement en nette baisse, et nous ne pouvons que nous en réjouir – comme pour l'état nos finances. Néanmoins, il faut aussi faire attention à ne pas trop nous enthousiasmer, car le chômage comme les finances fluctuent, et il y a des périodes d'embellie. Nous devons donc profiter de ces périodes pour préparer l'avenir, et notamment pour accompagner les sociétés dans leur développement, puisqu'il est parfois plus difficile pour une entreprise de gérer son développement que de démarrer et de gagner de l'argent au début. Gérer la croissance est en effet parfois compliqué, car il faut des investissements et les rentrées financières n'arrivent pas toujours quand il faut. Or, nous savons très bien qu'elles arriveront, puisque nous savons pertinemment que le vélo continuera de se développer. Nous devons donc accompagner ARCADE cycles et ATINÉA, d'autant que cette dernière sera dédiée aux énergies nouvelles et renouvelables et aux mobilités innovantes. Par conséquent, nous sommes résolument tournés vers la transition écologique, dont nous avons tant besoin. »

Question adoptée à l'unanimité par 28 voix pour, Monsieur Luc BOUARD, Madame Anne AUBIN-SICARD, Monsieur Malik ABDALLAH, Monsieur Bernard QUENAULT, Madame Frédérique PÉPIN, Madame Françoise RAYNAUD, Monsieur Jean-Pierre LELOUP, et Madame Florence LEMAIRE ne prenant pas part au vote.

9 Abstentions : Monsieur Guy BATIOT, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Claire MAURIAT, Madame Myriam DESPRÉS, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS, Madame Martine CHANTECAILLE.

6. Autorisation des administrateurs à approuver l'engagement d'ORYON au sein de la SAS ATINÉA

Sylvie DURAND : « Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser les administrateurs de la SAEML ORYON à enclencher la procédure de participation au sein de la SAS ATINÉA. »

Question adoptée à l'unanimité par 28 voix pour, Monsieur Luc BOUARD, Madame Anne AUBIN-SICARD, Monsieur Malik ABDALLAH, Monsieur Bernard QUENAULT, Madame Frédérique PÉPIN, Madame Françoise RAYNAUD, Monsieur Jean-Pierre LELOUP, et Madame Florence LEMAIRE ne prenant pas part au vote.

9 Abstentions : Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Claire MAURIAT, Madame Myriam DESPRÉS, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS, Madame Martine CHANTECAILLE.

7. Contrat de ville - Programme d'actions 2022

Nathalie GOSSELIN : « L'Etat, l'Agglomération, la Ville et l'ensemble des partenaires concernés ont signé le 13 février 2015 le Contrat de ville « nouvelle génération » pour la période 2015-2020.

Le Contrat de ville vise à réduire les inégalités persistantes auxquelles sont confrontés les quartiers défavorisés par un programme d'actions qui s'articule autour de trois piliers : l'emploi et le développement économique, le cadre de vie et le renouvellement urbain et la cohésion sociale.

Le programme d'actions a été élaboré sous forme d'appel à projets, puis présenté conjointement par la Ville et la Préfecture aux élus. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

8. Création d'aménagements cyclables boulevard du Maréchal Leclerc - Boulevard Stéphane Moreau - Rues Ramon et Wagram - Sollicitation du fonds de concours modes de déplacements doux auprès de La Roche-sur-Yon Agglomération

Sylvie DURAND : « La ville de La Roche-sur-Yon demande à l'Agglomération, dans le cadre des fonds de concours en faveur des modes de déplacements doux, l'attribution d'une subvention de 54 234 euros pour la réalisation d'un aménagement cyclable boulevard du Maréchal Leclerc. »

Claire MAURIAT : « Je voudrais faire un focus sur la piste cyclable du boulevard Stéphane Moreau et sur le rond-point de l'hôpital. En réalité, je ne comprends pas très bien la motivation de ces travaux, puisqu'il existe déjà une voie verte et un cheminement mixte piétons-vélos le long du boulevard Stéphane Moreau, et que des aménagements ont déjà été réalisés au rond-point des Oudairies. Si vous aviez voulu sécuriser le rond-point de l'hôpital pour les vélos, il aurait été judicieux de vous intéresser aussi à l'autre moitié du rond-point fréquenté par les personnes qui se rendent au Super U, et de celles et ceux qui viennent des lotissements alentours. Cet autre côté du rond-point bouche en effet une piste cyclable de façon dangereuse, et le retour sur la piste cyclable en sortie de rond-point devant la station-service n'est pas non plus sécurisé. De plus, la sécurisation de la traversée de l'entrée du parking du CHD en piétons et vélos, par rapport à son état actuel, n'est que le moindre des soucis d'accès au CHD et de sécurité. Les vrais problèmes de sécurité pour les piétons et les vélos à cet endroit se trouvent en effet dans les allées du parking du CHD, entre les traversées non-sécurisées de voies très étroites, le stationnement anarchique des véhicules, et le revêtement piétons de l'allée centrale qui est littéralement défoncé.

Votre objectif serait ainsi de favoriser l'usage du vélo pour les usagers du CHD. Mais il y a bien d'autres priorités pour cela. D'une part, créer des parkings à vélos « pratiques » protégés de la pluie et sécurisés en nombre suffisant devant l'entrée du CHD, tant pour le personnel que pour les usagers ponctuels. D'autre part, vous semblez oublier la part importante de salariés et autres usagers du CHD qui résident hors La Roche-sur-Yon, voire hors de l'Agglomération. Il faudrait donc créer une vraie articulation du vélo avec la voiture, le train et le car, c'est-à-dire une intermodalité. Je pense par exemple à la création

d'un parc de vélos de location disponible depuis la gare SNCF et la gare routière, ou depuis les quelques parkings existants. Comme Monsieur BATIOU l'a déjà souligné lors de précédentes interventions, je rappelle en effet que vous avez manqué l'occasion de faire un beau parking-relais au rond-point de la Ferrière, qui était idéalement situé. Cela aurait été bien utile aux usagers du CHD, pour venir ensuite en vélos, en trottinette, en bus ou avec une navette ad hoc, et même à pied. Là aussi, et pour aller au-delà de l'affichage, les actions véritablement ambitieuses font cruellement défaut si nous voulons promouvoir les modalités actives, tout en réduisant l'usage de la voiture individuelle, les émissions et autres nuisances associées. »

Guy BATIOU : « Vous présentez quelques aménagements de fractions de pistes cyclables, avec plus ou moins de détails, pour lesquels il est évidemment hors de question d'aller contre. En revanche, nous regrettons qu'elles ne s'inscrivent pas dans un projet d'ensemble, dont nous sommes toujours en attente. Il faudrait en effet un véritable projet à long terme, concerté et construit, pour savoir comment ces petits morceaux seront raccordés les uns entre les autres. »

Les services rappelaient encore dans la presse que les objectifs du PGD Vélos étaient probablement atteints, mais il s'agit désormais de les dépasser. D'ailleurs, nous avons déjà signalé en 2015 que ce PGD n'était pas suffisamment ambitieux, et en voilà la preuve. Si nous voulons de l'ambition pour les vélos, il faut leur permettre de rouler. Ce sont donc les infrastructures qui poseront problème, et non la volonté des habitants. Bref, là aussi, il est vraiment temps d'aller au-delà, d'autant que le dernier rapport du GIEC confirme que la mobilité est un facteur très important. Enfin, le PGD que nous avons voté en 2015 prévoyait aussi la création d'une Maison de la mobilité. Il nous faut en effet une infrastructure conséquente pour diffuser de bonnes informations aux citoyens. Nous verrons alors la part modale du vélo multipliée par plusieurs fois ce qu'elle est aujourd'hui. Il y aura un Comité du cycle au mois de juin, j'espère qu'il pourra s'emparer de cette demande de plan cohérent de pistes cyclables et de réponses à la demande de location de vélos qui ne cesse de croître. Je pense d'ailleurs que la future DSP devrait intégrer cette Maison de la mobilité – même si ce sujet concerne davantage d'Agglomération –, ainsi qu'un plan global de déplacement vélos cohérent avec une prospective à long terme, car nous en avons véritablement besoin. »

Monsieur le Maire : « Vous dites « en voilà la preuve ». Je ne suis pas d'accord. Je dirais plutôt « en voilà votre interprétation », ce qui n'est pas tout à fait la même chose. »

Patrick DURAND : « Concernant le boulevard du Maréchal Leclerc, nous ne réaliserons qu'une seule portion de piste cette année. Quant à l'autre partie qui donnera sur la rue Salengro, elle sera réalisée l'année prochaine, car il y a actuellement des travaux de la SNCF sur cette zone. Enfin, la dernière portion qui sera réalisée fera l'objet d'une négociation avec la SNCF, à qui faudra acheter un morceau de terrain pour effectuer le raccord. Une fois cette étape passée, nous aurons alors toute une continuité cyclable. »

Malik ABDALLAH : « Je suis assez étonné de votre position concernant le boulevard Stéphane Moreau, car cela signifie que vous vous opposez à la création d'une piste cyclable. Or, nous vous proposons justement de créer une continuité cyclable depuis le centre-ville jusqu'au boulevard Moreau. Je rappelle en effet que la piste cyclable existante est coupée à plusieurs reprises par une rue et par des passages piétons, mais que ce sujet fait partie des réflexions que nous avons avec le centre vélos et le Comité de la mobilité – dont l'opposition fait d'ailleurs partie. Dans le cas présent, il s'agit donc de rechercher des financements pour créer la continuité de cette piste cyclable. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

9. Rénovation de l'école élémentaire Laënnec - Attribution et autorisation de signature des marchés de travaux

Christophe BLANCHARD : « La ville de La Roche-sur-Yon, dans un souci de modernisation de son patrimoine, a décidé de procéder à une rénovation importante de l'école élémentaire Laënnec. Pour ce faire, un maître d'œuvre externe, le cabinet Pelleau, a été désigné. La phase APD de l'opération a été validée au Conseil municipal du 30 juin 2021. La présente délibération a donc pour but d'attribuer les marchés de travaux. »

Claire MAURIAT : « Je sais bien qu'il s'agit seulement d'une autorisation de signature des marchés de travaux, et qu'il y a déjà eu plusieurs débats et délibérations sur ce projet de rénovation, mais comme certaines questions restent toujours en suspens, je tiens à les rappeler. Quelle performance énergétique est attendue de ces rénovations ? Plus précisément, quelle sera la réduction de la consommation par rapport à l'état actuel ? Si je prends la norme du décret tertiaire, sur quel niveau allons-nous nous situer (- 40 %, - 50 % ou - 60 %) ? Vu la nature des travaux, nous espérons que vous vous êtes bien basés sur l'objectif de 2050, à avoir - 60 % de consommation. Enfin, j'aimerais également savoir quel serait l'apport énergétique de panneaux solaires photovoltaïques ? Encore une fois, je vous demande donc de bien vouloir nous communiquer les objectifs précis de ce projet, ainsi que les documents qui répondent à ces questions.

Par ailleurs, je rappelle qu'il existe par exemple des modèles d'autoconsommation pour la production d'énergie solaire, dans le cadre de modèles économiques et énergétiques plus résilients. Ces supports auraient été pertinents, notamment pour une école fonctionnant uniquement en journée. De la même façon, la restauration scolaire aurait aussi besoin de chauffe-eaux solaires, et nous aurions pu également envisager des chasses d'eau à partir d'eaux récupérées, puisqu'il est question de la rénovation des sanitaires. Ces propositions peuvent peut-être faire sourire certains membres de la majorité, mais elles démontreraient le véritable engagement de la Ville en matière de transition écologique et énergétique. »

François CAUMEAU : « Je rappelle tout d'abord que ce bâtiment date des années 60. S'agissant des chiffres, nous gagnerons au moins 40 % de consommation d'énergie par rapport à l'existant, grâce à tous les travaux prévus pour le groupe Laennec. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

10. Gestion des déchets issus des ateliers techniques de la ville de La Roche-sur-Yon - Autorisation de signature des marchés

Christophe BLANCHARD : « Cette délibération a pour objet de retenir des prestataires qui mettent à disposition, sur le site du Centre Technique Mutualisé rue Monge et à proximité du boulevard Sully, des bennes et en assurant le transport et le traitement des déchets collectés. Ces déchets sont issus des travaux effectués par les différents ateliers techniques de la ville. Il est proposé au Conseil d'autoriser la signature du marché. »

David SALLÉ : « Ma question concerne le traitement des déchets. Lors du chantier de l'école Malraux, nous avons été témoins de bennes entreposées face à l'école, qui contenaient des déchets mélangés (gravats, portes murées, poignées de portes...). Nous aimerions donc savoir si ces déchets étaient triés, et s'ils étaient revalorisés pour être réutilisés. »

Monsieur le Maire : « Je rappellerai simplement qu'il appartient aux entrepreneurs de trier eux-mêmes ces déchets. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

11. Convention de groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures et petits matériels de bureau

Christophe BLANCHARD : « Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes d'une convention de groupement de commandes entre La Roche-sur-Yon Agglomération, la ville de La Roche-Sur-Yon, le CCAS de La Roche-Sur-Yon, le CIAS de La Roche-Sur-Yon, la commune de Mouilleron-le-Captif, la commune de Thorigny, la commune de Venansault et la commune d'Aubigny-Les Clouzeaux, pour l'acquisition de fournitures et petits matériels de bureau.

Le montant maximum annuel du marché est de 270 000 euros H.T. pour l'ensemble des membres du groupement. La Roche-sur-Yon Agglomération est désignée coordonnateur de ce groupement, et sera chargée, à ce titre, de signer le marché au nom et pour le compte du groupement. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver ce groupement de commandes. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

12. Convention de mutualisation avec La Roche-sur-Yon Agglomération - Accès aux infrastructures existantes de l'opérateur Orange

Nathalie GOSSELIN : « Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes d'une convention permettant de fixer les modalités du recours par l'Agglomération aux infrastructures d'Orange, dont la commune de La Roche-sur-Yon bénéficie déjà dans le cadre d'un contrat BLO (Boucle locale optique). »

Guy BATIOU : « Je suis plutôt favorable à l'utilisation de cette boucle, mais je profite de cette délibération pour faire le point sur la situation d'Orange – puisque certaines personnes, voire même certains villages se sont plaints, car ils étaient en rupture d'accès. J'aimerais donc avoir quelques précisions, dans le cadre de ces échanges, concernant l'état des lieux actuels. »

Nathalie GOSSELIN : « Les échanges avec Orange sont assez compliqués, puisque seulement 70 % du territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération est aujourd'hui raccordé, et que les 30 % restants concernent des raccordements filaires ou des zones très éloignées. Le plus gros problème auquel nous serons prochainement confrontés concerne en réalité la Sogetrel, l'opérateur chargé de déployer la fibre, puisque cette société perdra le marché à la fin de l'année 2022. D'ailleurs, beaucoup de salariés de la Sogetrel sont partis chez les concurrents qui ont remporté ce marché. De fait, nous ne pourrions probablement installer que 2 000 prises d'ici la fin de l'année, au lieu des 5 000 initialement prévues. Nous essayons donc de faire pression auprès d'Orange, qui ne nous répond quasiment plus, et Monsieur le Maire est constamment en lien avec eux pour faire bouger les choses. En attendant, il est vrai que certaines zones ne sont pas du tout couvertes. »

Guy BATIOU : « Je regrette de le dire, mais Orange a vraiment sous-traité à des incompetents, et je ne sais pas quel type de contrat a été signé »

Nathalie GOSSELIN : « Je suis entièrement d'accord avec vous. »

Monsieur le Maire : « Ce sont en fait des conventions AMIE qui ont été signées en 2013 avec Orange, dans le cadre du déploiement gratuit de la fibre sur des secteurs privilégiés. Or, comme je le dis souvent, « ce qui est gratuit ne vaut rien », et vous ne pouvez rien exiger. D'ailleurs, l'ARCEP nous refuse la possibilité de quitter Orange pour rejoindre Vendée numérique sous prétexte que ce déploiement était gratuit. Nous avons donc écrit à différents ministères pour essayer de sortir de cet accord, et pour entrer chez Vendée numérique – tout en payant l'installation des connexions –, mais nous n'avons pas encore reçu d'autorisation pour le moment. Voilà toutes les réponses que je pouvais vous apporter, sachant que nous sommes confrontés tous les jours à des colères d'habitants de l'Agglomération qui nous écrivent pour se plaindre. Je pense aussi aux exploitations agricoles, qui ont énormément de données à partager et à recevoir, et qui se retrouvent aujourd'hui en difficulté sur ce sujet. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

13. Convention avec le département de la Vendée relative à la réalisation d'une action collective d'insertion (atelier et chantier d'insertion) pour des bénéficiaires du RSA socle et des jeunes dans le cadre du fonds d'aide aux jeunes

Françoise RAYNAUD : « Le Conseil départemental de la Vendée contribue au cofinancement du dispositif « Ateliers et Chantiers d'Insertion », en apportant une subvention pour l'encadrement et l'accompagnement des salariés en insertion bénéficiaires du RSA ou pour des jeunes orientés par la Mission locale. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de cette convention. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

14. Convention Maison départementale des associations de Vendée - Année 2022

Bernard QUENAULT : « Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes d'une convention avec la Maison départementale des associations de Vendée. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

15. Exonération temporaire pour l'occupation du domaine public - Quartier des Halles et foire mensuelle

Frédérique PÉPIN : « Les travaux de requalification du quartier des Halles et le lancement des travaux du futur Hôtel de Ville et d'Agglomération engendrent des changements et implantations complexes pour les commerçants du marché de plein vent des Halles, les restaurateurs du pourtour du parvis des Halles et les marchands de la foire mensuelle.

En 2018, 2019, 2020 et 2021 le Conseil municipal a adopté l'exonération des droits de place pour le marché extérieur et a acté des mesures d'accompagnement auprès des acteurs privés et publics du territoire dans le cadre de la Covid ; notamment l'exonération de droits de place. Il est proposé de prolonger cette exonération jusqu'au 31 décembre 2022 pour accompagner l'activité de ces professionnels impactés par ces travaux. Aussi, dans le cadre des travaux des Halles, la réalisation des travaux de rénovation et d'extension du parking se terminent. La Ville souhaite donc accompagner cette ouverture par une offre de gratuité sur les premiers mois, et mettre en place des macarons permettant la gratuité du stationnement en aérien pour les commerçants du marché des Halles. »

Nicolas HELARY : « Nous voterons bien sûr cette délibération, car les retards liés à la fois à la préparation des travaux des Halles et à leur mauvaise conduite empoisonnent la vie des commerçants depuis trop longtemps. Cela n'est d'ailleurs pas fini, puisque vous allez provoquer les mêmes soucis au niveau de la rue Clémenceau, avec la construction du « Palais municipal ». Il est donc bien normal d'octroyer des aides aux commerçants pour supporter vos manquements. Cela étant, chers collègues, je vous demanderai de faire un petit effort d'empathie. Il y a plus d'un an, un collectif d'aides à domicile vous demandait la gratuité des stationnements en centre-ville pour éviter d'avoir à laisser les personnes qu'elles accompagnent, et aller remettre de l'argent dans les horodateurs, de peur de prendre une amende. Vous aviez alors répondu que la délivrance d'un macaron à coller sur les voitures et permettant la gratuité du stationnement n'était pas possible, car la loi ne le permettait pas. Vous aviez ensuite renvoyé cette discussion à une commission qui n'a jamais été saisie du sujet, et les échanges que vous avez eus avec les employeurs de ces aides à domicile n'ont eu absolument aucun effet pour leur pouvoir d'achat.

Aussi, mes chers collègues, mettez-vous une seconde à la place des hommes et des femmes aides à domicile, qui étaient et qui sont les premiers de cordée de la Covid-19, et qui sont socialement maltraités, sous-payés et oubliés du Segur de la santé. Mettez-vous une seconde à la place de ces personnes, et imaginez un instant ce qu'elles peuvent ressentir quand ce qui était impossible pour elles il y a un an devient possible pour d'autres un an plus tard. Imaginez la violence, l'insulte, le mépris qu'elles peuvent ressentir en cet instant. Sans doute n'étaient-elles pas assez puissantes pour obtenir de vous une réponse positive à une demande pourtant bien légitime ? Bref, ce simple exemple démontre que la Droite bienveillante dont vous vous revendiquez a encore bien du chemin à faire pour passer des discours aux actes. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup de nous donner l'occasion de répondre à vos propos. Cher Monsieur le candidat, il ne faut confondre une campagne électorale et un Conseil municipal – quand bien même votre binôme est concerné par le métier dont vous venez de parler. Ça n'a rien à voir. Ici, nous traitons d'un sujet temporaire dû à des travaux qui gênent le stationnement et le commerce. La demande qui a été faite par les aides à domicile a été traitée au niveau des associations, qui nous ont assuré qu'elles prenaient en charge la totalité des frais engendrés par le stationnement, y compris des amendes lorsqu'il y en avait. Vous pouvez donc dire tout ce que vous voulez. Si vous pouvez faire cette demande, elle ne se justifie pas dans les faits, car ces personnes sont équipées d'un téléphone portable qui supporte l'application *Flowbird*, qui leur permet ensuite de signaler leur stationnement. Par

conséquent, si ce que vous disiez était réel, il est évident que nous pourrions évoquer les choses différemment. Mais ce n'est pas le cas. Vous pouvez prendre toutes les arguties électorales que vous voulez, cela ne changera pas la décision qui a été prise avec les associations. Enfin, je maintiens le fait qu'un macaron définitif ne serait pas légal, et qu'il n'y en n'aura pas. Cela étant, merci de nous donner l'occasion de nous expliquer sur ce dossier, même si, encore une fois, cette délibération vise à répondre à une période temporaire de travaux. »

Sophie MONTALÉTANG : « Nous avons effectivement reçu votre binôme pour traiter de ce sujet avec Madame POIRIER-COUTANSAIS et Madame AUBIN-SICARD. D'autre part, et outre l'échange que nous avons eu avec l'employeur, qui nous signalait qu'il n'y avait aucun souci lié au parking dans le quotidien des salariés, nous lui avons également proposé de l'accompagner pour transmettre une demande auprès du gouvernement, et plus précisément de la ministre, mais votre binôme n'est jamais revenu vers nous à ce sujet. Nous sommes donc trois témoins à pouvoir attester de cette proposition. »

Patrick DURAND : « Je n'ai pas souvenir depuis toutes ces années que nous ayons jamais eu une demande d'indulgence des ADMR. »

Martine CHANTECAILLE : « Ce n'est pas la première fois que nous abordons ce sujet, et ce, en dehors de toute campagne électorale, puisque nous avons déjà déposé deux questions orales sur ce point. Une le 18 mai 2021, et une autre le 22 septembre 2021. A chaque fois, nous avons eu la même réponse : « ce n'est pas possible juridiquement ». Or, le ministre DARMANIN lui-même a dit qu'il était possible de déroger localement depuis 2018, et d'accorder des stationnements gratuits. Pourquoi soutenions-nous cette demande ? Premièrement pour une question financière, car il ne s'agit pas de faire reposer ces charges sur les associations. C'est en effet à la Ville d'assumer un statut aux aides à domicile, et de leur assurer une reconnaissance par le biais de ce macaron. Deuxièmement, il y avait aussi une forte volonté de reconnaissance collective de leur travail, notamment après les périodes de confinement, et il est bien dommage que vous n'ayez pas entendu ce message. Ne pas l'entendre, et ne pas reconduire des macarons temporaires, ne serait-ce que symboliquement – puisque cela était possible juridiquement –, n'est pas du tout à la hauteur de ces femmes essentielles. Encore une fois, nous vous avons posé deux questions orales et nous n'avons jamais eu de réponse. Quant à saisir les députés, les élus pouvaient le faire facilement. »

Monsieur le Maire : « Nous avons justement sollicité ces personnes pour faire cette demande avec elles. D'autre part, la manière dont vous utilisez ce sujet, n'est autre que de l'utilisation sociale, car vous savez très bien qu'il n'y a pas de sujet, qu'il ne s'agit pas d'un aspect financier, et que les amendes sont prises en charge. Or, vous revenez quand même sur le sujet. Si vous considérez la reconnaissance sociale sur une question de stationnement, je suis désolé, mais elle ne situe pas à ce niveau. La reconnaissance sociale consiste avant tout à avoir un discours positif, à rencontrer ces personnes, et à faire en sorte qu'elles soient reconnues au niveau du gouvernement, y compris par le Segur social. Ça, c'est de la reconnaissance sociale. Or, ce que vous faites aujourd'hui, c'est de l'utilisation sociale, et je le regrette. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

16. Requalification des Halles de La Roche-sur-Yon - Indemnité en faveur de la société Cepareso

Frédérique PÉPIN : « La requalification des Halles a nécessité un programme de travaux très important, dont l'exécution s'est prolongée dans le temps. Ce retard a impacté la livraison des locaux dédiés au magasin U Express.

Les adaptations nécessaires et des retards en résultant ont eu un impact direct sur la mise en œuvre des travaux d'agencement du magasin U Express par la société Cepareso, exploitante, et notamment en termes financiers.

Au regard de l'exécution prolongée du chantier, la Ville souhaite poursuivre l'accompagnement des commerçants, et propose notamment de dédommager la société Cepareso pour les surcoûts et dépenses supplémentaires ayant impacté le plan prévisionnel de financement de l'aménagement du nouveau magasin.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes du protocole transactionnel à intervenir entre la Ville et la société Cepareso. »

Romain BOSSIS : « Je ne reviendrai pas sur la problématique du chantier des Halles, car je pense que tout le monde en a bien conscience. De plus, nous nous sommes déjà exprimés sur ce point lors de plusieurs Conseils municipaux. Néanmoins, la situation actuelle a quand même des conséquences, à la fois pour les commerçants de plein vent, et pour les commerçants situés autour de cette place – notamment les restaurateurs –, sans compter que cette nouvelle délibération de 288 000 euros coûtera encore de l'argent aux contribuables. D'autre part, ce chantier a également des impacts sur la masse salariale, puisque des embauches ont été faites par le patron du U Express, et que des formations ont été engagées. Bref, toutes ces choses qui s'additionnent donnent encore un montant supplémentaire de 288 000 euros, qui seront donc pris en charge par l'argent public. Cependant, nous voterons quand même pour cette délibération, puisque la manière dont se déroulent ces travaux n'est pas de la responsabilité des commerçants.

J'aimerais aussi faire une remarque concernant le distributeur de pizzas. Comme nous l'avons exprimé en commission, cet équipement a été installé dans un quartier « qualitatif », dans lequel se trouvent des restaurants de bouche. Nous nous demandions donc quel était l'intérêt d'avoir ce distributeur de pizzas en plein milieu de cette place. Par ailleurs, et pour en avoir discuté avec des amis qui viennent régulièrement visiter La Roche-sur-Yon, plus nous voyons l'usage de ce quartier, et plus j'ai du mal à comprendre pourquoi le U Express a été situé en rez-de-chaussée dans le projet initial, et le marché juste en-dessous. En effet, dans la plupart des villes moyennes dont le centre-ville a été requalifié, le marché est plutôt situé en surface pour pouvoir être étendu à l'extérieur, et les supermarchés sont davantage situés en sous-sol. Certes, il est un peu tard pour changer cela, mais j'aurais bien aimé avoir votre retour sur l'usage de cette place.

Enfin, deux points me semblent également importants dans ce dossier. Premièrement la question de la transparence financière du coût global du projet, puisque les dépenses s'ajoutent les unes après les autres, et deuxièmement la transparence démocratique concernant les choix effectués et la date de fin effective des travaux. La connaissance de cette date permettrait en effet aux commerçants de se projeter, et de sortir enfin de ce serpent de mer. »

Guy BATIOU : « Nous avons vu passer plusieurs avenants en commission concernant les Halles, et je les ai toujours acceptés à la condition de rechercher la responsabilité de ces retards. Bien entendu, nous ne pouvons pas nous opposer à cette aide, surtout pour les commerçants qui souffrent de ces travaux. Cependant, il faudra bien rechercher les responsabilités une bonne fois pour toute à un moment donné, d'autant que certaines données étaient vraiment surprenantes. »

Monsieur le Maire : « Je ne vous donnerai pas de date, car vous pourriez encore m'interpeller si je me trompais de huit jours. Je dirai simplement que la plus grande partie du chantier sera terminée d'ici la fin de l'année, et qu'il ne restera plus qu'à régler quelques soucis de voiries au tout début 2023. Concernant les indemnités, le U Express a effectivement connu quelques difficultés. Il était donc tout à fait logique que la Ville compense une partie de ses pertes. Quant au fait que le marché soit situé en bas ou en haut, nous avons déjà beaucoup échangé sur ce point. Je suis désolé si je ne fais pas comme les autres villes, mais je n'ai aucune envie de le faire, et je préfère même que nous nous différencions. De plus, la surface consacrée au U Express représente à peu près la moitié de la surface du marché, et nous n'aurions pas pu loger les commerçants des Halles sur le haut sans dénaturer complètement le projet. D'autre part, je rappelle que le marché est fermé pendant plus de la moitié du temps, alors que le U Express est quasiment ouvert toute l'année. Enfin, je rappelle que nous avons imaginé ce marché comme étant un marché vivant. D'ailleurs, je sais que les habitants prennent plaisir à fréquenter ce quartier – et je vous remercie de le reconnaître –, d'autant que les façades ensoleillées qui permettent d'échanger, de prendre un verre ou de déguster les produits du marché sont situées au rez-de-chaussée, et non pas sur le haut, qui est à l'ombre à cette heure-là. C'est donc avec toutes ces considérations que nous avons imaginé cette place de cette façon avec les architectes et les comités d'accompagnement. D'autres villes ont peut-être fait des choix inverses, mais cela les regarde.

S'agissant des responsabilités, il est évident que nous ferons le point sur le coût du chantier, et que nous porterons recours contre le maître d'œuvre. Je vous l'ai toujours dit. Il fallait simplement attendre que nous n'ayons plus de relations avec le maître d'œuvre pendant la période de réalisation, de manière

à ne pas retarder encore plus ce chantier. D'ailleurs, nous vous présenterons une délibération à ce sujet au mois de juillet, dans laquelle nous vous expliquerons la procédure que nous entendons lancer. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

17. Aides à la rénovation des devantures commerciales et façades

Frédérique PÉPIN : « Le centre-ville de La Roche-sur-Yon est de nouveau plein. Marché couvert des Halles et espaces publics attenants, ou encore pourtour de la Place Napoléon (sites Piobetta et Bonaparte, Nouvel Hôtel de ville et d'Agglomération), sont d'ailleurs les témoins de cette nouvelle dynamique.

En complément, et afin d'améliorer la qualité du parcours marchand, la Ville a mis en place une subvention pour inciter aux rénovations des façades de logements et des devantures commerciales. Cette subvention est basée sur une charte de qualité.

Le comité de suivi, qui s'est réuni le 25 avril 2022, a examiné cinq nouvelles demandes d'aides à la rénovation pour un montant total de 24 871 euros.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver ces cinq demandes de subventions. »

Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour, Monsieur Malik ABDALLAH et Madame Aurore BARREAU ne prenant pas part au vote.

18. Construction du futur carré de l'Hôtel de ville et d'Agglomération et du nouveau musée Espace napoléon - Attribution du marché pour le lot 1 : curage, désamiantage et déconstruction

Malik ABDALLAH : « La ville de La Roche-sur-Yon a décidé la construction d'un nouvel Hôtel de ville et d'Agglomération sur l'îlot de la Poste et l'ex conservatoire. Pour ce faire, une équipe de maîtrise d'œuvre (cabinet Richez de Paris) a été désignée. Dans un premier temps, il est nécessaire de procéder à la démolition des bâtiments situés entre la poste et l'ex conservatoire. La présente délibération a donc pour objet d'attribuer le marché relatif à cette démolition. »

Guy BATIOU : « Je voudrais simplement rappeler que ceux qui nous alertaient sur l'amiante il y a maintenant une dizaine d'années n'ont pas été entendus. Or, nous voyons bien aujourd'hui les conséquences de ce type d'alerte lorsqu'on n'est pas entendu. »

Claire MAURIAT : « Je vous épargnerai mon intervention, mais je dupliquerai quand même ce que j'ai déjà dit pour l'école Laennec et lors de Conseils municipaux précédents. »

Martine CHANTECAILLE : « Je vous épargnerai également mon intervention. Je vous dirai simplement que rien ne va dans ce projet depuis le départ, ni sa finalité ni son coût, ni son organisation. Par conséquent, nous voterons bien évidemment contre. »

Monsieur le Maire: « Moi, ce qui me va c'est votre constance. Il n'y a donc aucun souci. »

Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.

10 voix Contre : Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Myriam DESPRÈS, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS, Madame Martine CHANTECAILLE.

19. Fête de la biodiversité 2022 - Convention de partenariat

Anne AUBIN-SICARD : « La ville de La Roche-sur-Yon organise la Fête de la Biodiversité du 16 au 22 mai 2022, et la Société Aésio Mutuelle souhaite être partenaire de cet événement.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la ville de La Roche-sur-Yon et la Société Aésio. »

Romain BOSSIS : « Nous avons interrogé la commission sur le choix de cette complémentaire santé dans le cadre de cette fête de la biodiversité, car nous ne comprenions ni le lien entre une complémentaire santé et des ateliers cosmétiques, ni le lien avec cet événement. Concernant le lieu, il aurait été agréable de prévoir ce temps dans la vallée de Saint-André d'Ornay dans un labyrinthe de pelleteuses. Cela aurait eu du sens. »

Anne AUBIN-SICARD : « Le lien est très simple. Il s'agit du lien santé-environnement. L'idée est en effet d'apprendre à fabriquer soi-même des produits cosmétiques exempts de produit pétrochimiques, dont les effets sont bien connus sur la santé et sur le plan endocrinologique. D'ailleurs, Aésio Mutuelle s'engagera aussi auprès de la collectivité sur un autre partenariat, cette fois-ci très différent, puisqu'il s'agira du festival R.Pop, durant lequel un autre aspect de la santé sera mis en lumière à cette occasion. »

Monsieur le Maire : « S'agissant des vallées de pelleteuses, vous ne travailleriez pas à l'endroit où vous travaillez aujourd'hui s'il n'y en avait pas, vos familles n'habiteraient pas là où elles habitent, et je ne sais pas comment nous ferions pour faire circuler les gens. Si j'apprécie le trait ironique, il faut tout de même être un minimum responsable. Vous pouvez toujours avoir des idées, mais il y a aussi de nombreuses personnes à servir. Or, nous sommes élus pour servir les gens, et ce, bien au-delà des idéologies. »

Romain BOSSIS : « Nous ne remettons pas du tout en cause la convention de partenariat avec Aésio Mutuelle. En revanche, nous nous interrogeons plutôt sur le choix de cette complémentaire santé. Pourquoi celle-ci par rapport à une autre, sachant que la Ville a fait des propositions en parallèle à d'autres partenaires ? Je posais donc cette question car nous n'avions pas eu de réponse en commission. S'agissant de la vallée de l'Ornay, il ne s'agissait pas de faire de l'ironie. En effet, il est simplement paradoxal d'organiser une fête de la biodiversité, alors que nous sommes en train de saccager plusieurs hectares dans le même temps dans le Sud de l'Agglomération pour construire une route. Je ne suis pas contre la pelleteuse lorsqu'il faut faire des travaux utiles. Cependant, nous considérons que ceux-ci ne sont pas utiles, et qu'ils font des dégâts au niveau de la biodiversité. »

Monsieur le Maire : « Je vous remercie pour vos considérations. Faites simplement cette intervention auprès des 100 000 habitants qui vivent et qui travaillent dans cette agglomération. Enfin, je rappelle que ces travaux de contournement étaient inscrits dans notre projet municipal de 2020, alors que vous demandiez l'arrêt de ce projet dans votre programme. Aujourd'hui, nous avons gagné, ce qui signifie que ce projet a été validé par les habitants. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

20. Mise à disposition de locaux par la ville de La Roche-sur-Yon au profit du CIAS de l'Agglomération

Sophie MONTALÉTANG : « Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la mise à disposition, à titre gracieux, de biens immobiliers au profit du Centre intercommunal d'action sociale (CIAS). »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

21. Subvention exceptionnelle pour la prise à bail d'un local par l'association Solidarité Vendée vacances et aide vestimentaire

Sophie MONTALÉTANG : « Le Conseil municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention exceptionnelle pour 2022, dans le cadre du relogement de l'association Solidarité Vendée vacances et aide vestimentaire (SVVAV), située au 12 rue Gosciny. L'association sera titulaire du bail en direct. Cette subvention correspondra au reste à charge de l'association (loyer, fluides, taxe foncière), soit un montant de 4 425 euros pour l'année 2022. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

22. Stationnement payant - Rapport annuel 2021 du traitement des recours administratifs préalables obligatoires

Pierre LEFEBVRE : « Conformément à la loi MAPTAM, il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport annuel des décisions prises par la commission RAPO. »

David SALLÉ : « Nous constatons qu'il n'y a pas eu plus de contraventions dressées en 2021 par rapport à l'année 2020, si l'on prend en compte la gratuité du stationnement pendant la période de Covid-19 – puisque le parking souterrain de 200 places était fermé depuis septembre 2020. De fait, nous pourrions peut-être envisager de supprimer des places de stationnement en Ville, pour penser par exemple à l'aménagement de transports en commun ou de pistes cyclables. »

Monsieur le Maire : « Merci de votre conseil, mais cette réflexion fait partie des sujets que nous évoquerons lorsque nous rénovons les avenues et les boulevards urbains. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

23. Adhésion de la Ville au dispositif Pass culture à destination des jeunes

Maximilien SCHNEL : « Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'adhésion de la Ville au dispositif Pass Culture, mis en place par le ministère de la Culture et de la Communication. Expérimenté à partir de février 2019 dans 14 départements, ce dispositif a été généralisé en 2021 à tous les jeunes de 18 ans, et vient d'être élargi depuis janvier 2022 à ceux âgés de 15 à 17 ans.

Le dispositif Pass Culture se présente sous la forme d'une application mobile gratuite, sur laquelle les jeunes disposent d'un crédit utilisable auprès des acteurs culturels conventionnés. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

24. Convention relative à la mise à disposition du site du Haras de la Vendée à la ville de La Roche-sur-Yon dans le cadre du festival R.Pop 2022

Aurélien ROHO : « Le festival de musiques actuelles R. Pop, organisé par la ville de La Roche-sur-Yon en partenariat avec le Fuzz'Yon, a lieu depuis cinq éditions, d'abord dans le jardin de la Mairie et au Haras de la Vendée depuis 2021.

Chaque année, la programmation artistique donne à découvrir le meilleur de la musique émergente dans toute sa diversité pour un large public, dans un esprit chaleureux et de convivialité. L'accès est libre et gratuit.

En 2022, la Ville souhaite organiser son festival R.Pop les 28, 29 et 30 juin, et les 5, 6 et 7 juillet 2022, au Haras de la Vendée. Pour ce faire, elle sollicite le soutien du département de la Vendée. Ce festival d'une durée par concert de 1 heure 30 à 1 heure 45 se déroulera en soirée et utilisera différents espaces sur le site du Haras.

Compte tenu de l'intérêt départemental du festival, le Département a décidé d'autoriser la Ville à occuper le site du Haras de la Vendée et de lui apporter son soutien en prenant également en charge :

- La mise à disposition de matériels ;
- La mise à disposition d'un agent du Département comme soutien technique et logistique.

La valorisation de cette mise à disposition est évaluée à 21 330 euros pour la durée du festival.

Les conditions sont énoncées dans une convention qui a pour objet :

- D'autoriser la ville de La Roche-sur-Yon à occuper le site du Haras de la Vendée dans le cadre du festival R.Pop ;
- De fixer les conditions d'occupation des espaces et d'utilisation des locaux sur le site du Haras de la Vendée. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

25. Festival R.Pop 2022 - Conventions de partenariat

Aurélien ROHO : « Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes des conventions de partenariat mises en place pour le festival R.Pop 2022. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

26. Subvention exceptionnelle à l'association Vendée Cheval

Maximilien SCHNEL : « L'association Vendée Cheval a sollicité la ville de La Roche-sur-Yon pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 euros dans le cadre d'une manifestation organisée en juin prochain.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à l'association Vendée Cheval. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par en application des dispositions de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales puis, l'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance à 19h40.

 Le Maire,
Luc BOUARD